

**Administration communale
de SCHAERBEEK
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Place Colignon, 1**

B – 1030 BRUXELLES

V/Réf : 2009/178=223/003/KS
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.233/s.459
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Quinaux, 3. Eco-rénovation de la toiture.

En réponse à votre lettre du 18 juin 2009, en référence, et reçue le 19 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 24 juin 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

L'immeuble, qui date d'avant 1932, se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal. Il s'agit d'une maison éclectique en briques rouges de deux niveaux sous une toiture à la Mansard.

La demande qui porte sur la rénovation de la toiture prévoit également le remplacement des châssis en façade avant.

En ce qui concerne la toiture, le projet prévoit l'isolation et le renouvellement à l'identique de la couverture en tuiles rouges de sa partie haute. Les dalles de bitume qui couvrent actuellement le brisis inférieur du versant avant seraient, par contre, supprimées et remplacées par une paroi végétalisée. Celle-ci serait constituée d'un panneau multiplex (40mm) comme support à de la mousse (pain de sphaigne) et comprenant un espace ventilé, une étanchéité anti-racine et une isolation écologique.

La CRMS décourage fermement cette intervention qui ne correspond pas à la typologie de la maison et qui serait très visible depuis l'arrière de l'Hôtel communal. Elle préconise de remplacer le bitume par des ardoises naturelles, appropriées aux caractéristiques originelles de la maison. Elle demande également de conserver la maçonnerie existante de la grande lucarne plutôt que de la remplacer par un bardage en cèdre naturel.

La CRMS ne s'oppose pas aux autres interventions (remplacement de la lucarne en PVC par un velux circulaire de type œil de bœuf, ajout d'un velux). De même, elle n'émet aucune remarque concernant le placement de six panneaux solaires car ils ne seront pas visibles depuis l'Hôtel communal en raison de leur implantation dans le versant supérieur de la toiture qui est masqué par l'immeuble mitoyen droit.

Enfin, la CRMS prend acte que les châssis actuels en aluminium seraient remplacés par de nouveaux châssis en bois, ce qui est positif. ***Elle demande toutefois de conserver les menuiseries en bois qui seraient encore d'origine (porte d'entrée et fenêtre du rez-de-chaussée ?) et de les restaurer si nécessaire.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.